



Les subtilités horaires d'un contrat de travail

Par **bubu84**, le **03/04/2010** à **19:45**

Bonjour, ma copine travail dans un bar situé dans un centre commercial (CDD de 6 mois à 28H/semaine).

Nous sommes allé voir une conseillère qui nous à dit que vu que dans le contrat rien n'était précisé toutes les semaine son patron devait lui payé ses heures, 28H sur son contrat, même si elle travaillait moins. En aucun cas il ne pouvait lui payer seulement les heures travaillées ou lui faire un lissage mensuel.

J'aimerais avoir votre avis car nous voudrions être sûr avant de lui en parler.

Merci d'avance!

On compte sur vous!